# **Soudeur : risques et prévention des risques**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DANGER** | **RISQUES** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURES DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Exposition au rayonnement ultraviolet et infrarouge | * Blessure aux yeux, par exemple Photokératite * Éblouissement temporaire * Dommages à la rétine ou au cristallin * Inflammation de la cornée * Coup de soleil |  | * Porter des vêtements de protection adéquats, des lunettes de soudage, un écran ou un bouclier avec un filtre UV approprié, des gants résistant à la chaleur * Utiliser un écran de soudage ou une cabine ou un espace séparé pour protéger les personnes présentes de la lumière et de la fumée de soudage |  |  |
| Exposition aux fumées et gaz de soudure toxiques | * Problèmes respiratoires * Intoxication * Cancer du poumon * Irritation des muqueuses |  | * Utiliser une cabine ou un local séparé pour le soudage * Prévoir un système d'extraction approprié et une ventilation adéquate * Démarrer le système d'extraction avant de commencer le soudage * Si le système d'extraction n'est pas suffisant, utiliser une protection respiratoire |  |  |
| Exposition aux vibrations mécaniques | * Troubles musculo-squelettiques |  | * Faire de nombreuses pauses * Limiter le temps d'exposition * Choisir des équipements à faible vibration lors de l’achat * Encourager les travailleurs à maintenir une bonne condition physique |  |  |
| Exposition à des agents chimiques, par ex. des solvants | * Intoxication * Irritation des muqueuses * Asthme * Eczéma * Éruption cutanée |  | * Porter un équipement de protection individuelle approprié, des gants et des vêtements de travail * Fournir des informations et une formation sur les procédures habituelles, les instructions de travail et l'étiquetage des produits * Prévoir un système d'extraction adéquat au poste de travail * Limiter le temps d'exposition |  |  |
| Projection d’étincelles et éclaboussures de soudage | * Incendie * Explosion * Brûlure * Lésion oculaire |  | * Porter des vêtements de protection adéquats, un tablier de soudage, des lunettes de soudage, un écran ou un bouclier, des gants et des chaussures de soudage * Instaurer une procédure de permis de feu |  |  |
| Exposition au bruit | * Perte d'audition, temporaire ou permanente * Tinnitus * Stress * Mal de tête |  | * Porter des protections auditives, telles que des bouchons d'oreille ou des casques auditifs :   + À partir de 80 dB(A) : mise à disposition   + À partir de 85 dB(A) : port obligatoire * Utiliser un équipement peu bruyant |  | Conseil : Portez des protections auditives si vous ne pouvez pas entendre une personne à une distance de 1 mètre |
| Travailler avec des échafaudages ou des échelles | * Chute de hauteur * Ecroulement * Ecrasement * Heurt |  | * Effectuer un contrôle visuel avant utilisation ainsi qu'un contrôle annuel par un organisme agréé. * Ne pas utiliser de constructions créées par soi-même. Utiliser le matériel tel que fourni par le fabricant * Placer l'échelle complètement ouverte * Veiller à l’ordre sur le lieu de travail * Vérifier la stabilité du sol |  |  |
| Chute d'objets | * Fracture * Contusion * Écrasement |  | * Porter des équipements de protection adéquats, en mettant l'accent sur le port du casque de sécurité |  |  |
| Températures ambiantes extrêmes   * Travail en plein-air : < 5°C * Local de travail fermée en cas de travaux semi-lourds : < 15°C et > 26,7°C (selon le degré d’humidité) | * Perte de concentration * Déshydratation * Hypothermie |  | * Porter des équipements de protection adéquats : vêtements de protection imperméables appropriés, chaussures de sécurité, gants et casque de sécurité * Éviter de travailler dans des températures ambiantes extrêmement froides ou chaudes * Limiter l'exposition à des températures ambiantes extrêmes à quelques heures par jour * Prévoir une pièce chauffée ou refroidie * Boire beaucoup d'eau par temps chaud |  |  |
| Utilisation d'outils électriques | * Brûlures * Électrocution * Accident mortel |  | * Faire inspecter les outils électriques chaque année * Vérifier l'outil avant de commencer le travail * Éviter la présence d'eau et/ou d'humidité dans l'environnement de travail * Prévoir du matériel de travail résistant à la pénétration de la poussière et de l'eau (code IP) |  |  |
| Position de travail pénible et/ou incorrecte | * Troubles musculo-squelettiques [[1]](#footnote-1) * Maux de dos |  | * Limiter le temps d'exposition, changer de posture régulièrement et alterner avec les collègues * Encourager l'utilisation d'une posture correcte par le biais d'outils de sensibilisation : explications, affiches, cartes d’instruction, etc. |  |  |
| Manipulation de marchandises | * Troubles musculo-squelettiques * Blessure au dos * Écrasement d'un membre * Coupure |  | * Porter un équipement de protection individuelle approprié ; des gants et des chaussures de sécurité * Fournir des informations et une formation sur la bonne manière de manipuler les charges * Appliquer les techniques pour le levage de charges * Utilisez les moyens techniques disponibles |  |  |
| Désordre sur le lieu de travail   * Matériel qui traîne * Passages encombrés | * Chute * Glissade * Trébuchage |  | * Porter des équipements de protection individuelle appropriés ; des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Fournir des instructions et des procédures de sécurité au travailleur intérimaire * Garder les voies de sortie et d'évacuation dégagées * Veiller à ce que le poste de travail de soudure soit toujours en ordre et ne pas laisser traîner de matériaux |  |  |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**

1. Est une blessure causée par une surcharge des muscles et/ou des articulations. [↑](#footnote-ref-1)